

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 A 20H30

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Evelyne GAUTIER, Florence DEPUICHAFFRAY, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Jacky CORMIER, Laurence DANTAN, Jacqueline ESTIVAL, Florence GAUTHIER, Philippe DESIRE, Sylvie PITOU, Charlotte LOISEAU, Alain RICHEL formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Julien PALIN, Romain BARRAULT, Didier BUTTIEU, Nelly GUILLABEAU, Maud LAMBERT, Mathieu REDOUIN, Joseph D'ORSO.

Madame Françoise BOISSE a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2023 – 46 :

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : Pacte Financier et Fiscal

Dans un contexte de fortes tensions financières, la communauté de communes soumet à l'approbation des communes membres la validation d'un pacte financier s'articulant autour de 2 axes :

- Sauvegarder les équilibres financiers de la communauté de communes
- Soutenir les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

Le conseil municipal a validé le pacte financier à l'unanimité

Délibération n ° 2023 – 47 :

Subventions communales 2023

Le conseil municipal a alloué les subventions aux diverses associations pour l'année 2023.

Délibération n ° 2023 – 48 :

Budget annexe Lotissement Guinguette 5 : validation du budget 2023

Le budget s'équilibre à 89 657 € pour la section de fonctionnement et à 89 652 € pour la section d'investissement.

Délibération n ° 2023 – 49 :

Budgets principal, budgets annexes Maison Santé, Agence Postales, Lotissement, Lotissement Guinguette 4, Lotissement Guinguette 5 : adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Le conseil municipal adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération n° 2023 – 50 :

Schéma de distribution d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Oucques : approbation du schéma de distribution

Le conseil municipal valide le schéma de distribution (schéma permettant de définir les principes et les limites de l'obligation de raccordement au réseau d'eau potable) retenu par le SIAEP sur les communes déléguées de Beauvilliers et Oucques.

Délibération n° 2023 – 51 :

Création de sentiers balisés sur la communauté de Communes Beauce Val de Loire : validation de l'itinéraire

Dans le cadre de la création d'un sentier balisé sur la commune de Rhodon, une partie du tracé est sur la commune déléguée de Baigneaux. Le conseil municipal approuve le tracé proposé.

Délibération n° 2023– 52 :

Soirée du 12 Août 2023

Le conseil municipal valide le devis Pyrofêtes pour le feu d'artifice d'un montant de 4 300 € TTC, ainsi que les animations musicales pour un montant total de 1 400 €.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 1^{er} Juin 2023

Le Maire,

